

COMPTE-RENDU N° 4/16
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU MARDI 26 AVRIL 2016 à 20H30

Présents : FUMEY (Proc.), BUSSIÈRE, FRATER, MIGER, LANOY, RICHARD, SEIGNEZ, CHEVALIER, VALCHER, GIET, PAILLARD

Excusés : VACELET (Proc. à FUMEY), GINDRE, PINGON, DRUET

Secrétaire séance : CHEVALIER Michel

Prochaine séance du conseil municipal : Mardi 07 juin 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- Compte rendu de la réunion publique du mardi 5 avril 2016 : Le maire, avant de faire le compte rendu de cette réunion, regrette le peu de participant. Mme BUSSIÈRE propose d'insérer un article dans le brevannais avant la prochaine réunion publique qui aura lieu en 2017 pour connaître les sujets que les habitants souhaiteraient aborder.
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale du SICTOM du 30 mars 2016 par Pierrette BUSSIÈRE : Budget 2016, indemnité du comptable non votée, nouveau bail signé avec alpa Recyclage, Participation service informatique du SIDEC, Tarification incitative : le sujet a été abordé mais aucune décision n'a été prise. Celle-ci sera votée normalement en septembre 2016.
L'ADEME (Agence de l'Environnement et Maitrise de l'Energie) en collaboration avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) organise une journée d'actualité sur la tarification incitative le mardi 24 mai 2016 à Dole. Le Maire invite les conseillers à participer à cette journée.
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux du 31 mars 2016 par Patrick SEIGNEZ : Budget, point sur les travaux 2015, programme de travaux 2016 et 2017.
- Invitation à la réception le vendredi 29 avril 2016 à 18h à la halle des templiers à Dole, à l'issue d'une journée passée dans le Jura par le Président du Sénat, Gérard LARCHER. Le Maire va soulever la question du démarchage téléphonique récurrent. A partir du 1^{er} juin les personnes qui ne souhaiteront pas être démarchées par téléphone pourront s'inscrire gratuitement sur une liste que les professionnels devront respecter.

II] MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DOLE-BREVANS : Avis sur le projet au vu des conclusions du commissaire enquêteur :

Au vu du rapport de mission d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur en date du 30 mars 2016, le conseil municipal donne un avis favorable :

- A la demande de transfert de quatre parcelles de terrains sises à Dole, au lieu-dit « Prés de Gujean », cadastrées BC 107, 108, 109 et 110 d'une contenance totale de 88 ares, à la commune de Brevans
- Suite à ce transfert, modification des limites des cantons de Dole 2 et Authume. Délibération votée à l'unanimité.

III] COMMISSION TRAVAUX-SECURITE :

- Compte-rendu de la réunion de la commission travaux-sécurité du 4 avril 2016 : le Maire fait le compte rendu de cette réunion. Le maire propose de valider la proposition de la commission, à la demande des riverains, de barrer la rue de la Riotte avec des équipements amovibles. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- Choix de la solution d'aménagement des quais de bus Avenue Eisenhower : Le conseil municipal, après avoir étudié les deux possibilités proposées par le cabinet d'études PMM, mandaté par le Grand Dole, retient la solution 1 qui consiste à la création d'un arrêt de bus sur la chaussée en quinconce dans chaque sens de circulation, l'installation d'un filot central pour réduire la vitesse et empêcher les véhicules de doubler les bus. A la demande des parents d'élèves, ce que confirme le conseil municipal, des aménagements de sécurité doivent être effectués tels que la mise en place d'un passage piéton avec un éclairage, l'installation d'un « feu récompense » pour faire ralentir la circulation. Le Maire rappelle que la commune n'interviendra pas financièrement dans ce projet qui est à l'initiative du Grand Dole. L'arrêt de bus au Parc desservira toujours le RPI Baverans-Brevans. Délibération votée à l'unanimité.

IV] LOGEMENT MAIRIE : Attribution du logement 5B rue de la fontaine :

Le Conseil municipal décide l'attribution du logement situé au-dessus de la mairie à Mme BILLEY Martine et l'autorise à signer le bail au 1^{er} mai 2016. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

V] ATTRIBUTION NUMEROS DE VOIRIE :

Il est nécessaire d'attribuer deux numérotations à la parcelle ZC47 «Aux Bourguignons » à Brevans concernant l'exploitation du GAEC D'ASSAUT, représentée par M. BARDOUX Laurent et l'installation individuelle de son fils, BARDOUX Alexy. Le conseil municipal décide d'attribuer le numéro 23 rue du château d'eau à l'exploitation individuelle de M. BARDOUX Alexy et le numéro 23bis rue du château d'eau au GAEC D'ASSAUT. Cette décision sera transmise au service des impôts des particuliers à Dole. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet SEPAC : Le Maire fait lecture de la copie du courrier adressée par le Pdt du Grand Dole à la SEPAC. Réponse toujours négative pour cette implantation.
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Suite aux réponses au questionnaire envoyé à toutes les communes, 4 groupes de travail ont été définis pour co-construire le projet territorial du PCAET : « Agriculture, forêt et alimentation », « Bâtiments », « Transport et mobilité », « Industrie et Tertiaire ». Le Maire propose que les conseillers municipaux s'inscrivent à un groupe de travail pour une ou deux sessions organisées au mois de mai et juin 2016.
- Brûlage chimique Prairie d'Assaut : Un administré a demandé à Mme GIET de transmettre sa doléance au conseil municipal concernant le brûlage chimique de l'herbe semée en novembre à la prairie d'assaut. L'exploitant agricole nous a transmis la convention accompagnée du cahier des charges qu'il respecte. L'agriculteur a obligation de mettre en place un couvert végétal début novembre. Une réponse sera faite à cet administré.
- Admission en non-valeur : Malgré les différents actes de poursuite entrepris par le comptable concernant le recouvrement d'une taxe d'urbanisme, le directeur des finances publiques demande de se positionner sur l'admission en non-valeur. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'admission en non-valeur de cette taxe. Délibération votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Assemblée générale de l'ADMR : l'ADMR invite la commune à l'assemblée générale du 12 mai 2016.
- Travaux Avenue Eisenhower : Réfection de platelage passage à niveau : La société S2R Rail Route va entreprendre des travaux de réfection de platelage au passage à niveau n°1 pour le compte de la SNCF Avenue Eisenhower à DOLE. Cette avenue sera interdite à la circulation du 11 mai 19h00 au 12 mai 2016 à 8h00.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- M. VALCHER demande si les herbes le long des rues marlin, château d'eau et fontaine peuvent être désherbées. Du désherbant sera pulvérisé à ces endroits après que les derniers travaux commencés seront terminés. Le Maire rappelle que les communes ne pourront plus injecter de désherbant dans leur village à compter de 2017 et pour les particuliers à partir de 2020. Le maire rappellera dans le prochain brevançais que chaque personne est tenue de nettoyer devant sa propriété. Concernant le cimetière, les concessionnaires doivent entretenir les entre-tombes. Un travail est actuellement réalisé avec M. GINDRE et Dole Environnement pour changer les habitudes et trouver des solutions pour ne plus se servir de désherbant comme la mise en place de bâches grande rue et rue fontaine avec plantation d'arbustes.
- M. PAILLARD informe également que l'herbe est haute rue des vignes entre les maisons et les massifs. L'information sera donnée aux employés.
- M. LANOY demande si des dates de commencement de travaux sont déjà fixées pour la réfection du chemin de la prairie d'assaut et de l'allée du bois, ainsi que la récupération des eaux au lotissement du Parc vers le terrain de basket. Le maire informe que les devis viennent d'être signés et que les travaux de réfection des chemins seront effectués courant mai-juin 2016 et ceux du Parc après le 19 juin 2016, jour du repas des voisins. La commission travaux-sécurité a lancé une mise à l'étude de l'aménagement de la Place de la Mare. Le maire demande à chacun de réfléchir à ce projet.
Le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai à 11h30 devant la salle polyvalente. Une invitation sera transmise prochainement.

Séance levée vers 21 H 45

Le Maire, G. FUMEY